

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-710

Direction de la Citoyenneté  
Affaires Générales



**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-2,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code de la Santé Publique,

**VU** le règlement sanitaire départemental,

**VU** l'article L2212-5 donnant compétence aux policiers municipaux d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés,

**CONSIDÉRANT** que le département d'Eure-et-Loir est placé en vigilance orange – canicule,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire de garantir la sécurité du public sur l'emprise des équipements sportifs de la Ville,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin préserver la santé de la population et ainsi de fermer les équipements sportifs de la Ville de Dreux : terrains de sports, stades et gymnases,

### **ARRÊTE**

**Article 1er** : les équipements sportifs de la Ville de Dreux : terrains de sports, stades et gymnases, à l'exception du Palais des sports pour le tournoi national de Badminton le 21 juin 2026, sont fermés et interdits d'accès au public du dimanche 21 juin 2026 au mercredi 24 juin 2026 inclus,

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée des équipements et publié,

**ARTICLE 3** : le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux, Monsieur le Commissaire chef de circonscription de la Sécurité Publique de Dreux, le chef de service de la police municipale de Dreux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par l'intermédiaire du site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 20 juin 2026



Le Maire

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux  
le et publication ou notification le